

## PROCES VERBAL

### Réunion du Comité syndical du 03 février 2023

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Pays de Gex Agglomération**

M. Denis LINGLIN – M. Max GIRIAT - M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY – M. Patrice DUNAND, donne pouvoir à M. Max GIRIAT – M. Jean-François OBEZ, donne pouvoir à M. Denis LINGLIN

– **Thonon Agglomération**

M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD - Mme Marie-Pierre BERTHIER, donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Christophe SONGEON, donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

– **Annemasse Agglomération**

M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Christian DUPESSEY - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE – Mme Dominique LACHENAL, suppléante de M. Yves CHEMINAL

– **Communauté de communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN - M. Florent BENOIT, donne pouvoir à Mme Carole VINCENT

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Claude THABUIS

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT

– **Communauté de communes Arve et Salève**

M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

**Excusés :**

M. Vincent SCATTOLIN - M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Eddi ETIENNE - Mme Catherine BRUN

# ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	4
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX ....	4
POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2023 ..	4
III.FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET COMMANDE PUBLIQUE.....	4
POINT N°4 – ACTUALISATION DE LA DELIBERATION CONTRAT ASSURANCE RISQUE STATUTAIRE .....	4
VI. MOBILITE .....	6
POINT N°1 – MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'UTILISATION LIEE AU DEPLOIEMENT ET AU VERDISSEMENT DE LA FLOTTE D'AUTOPARTAGE DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS .....	6
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX ....	7
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT.....	7
III.FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET COMMANDE PUBLIQUE.....	7
POINT N°1 – APPROBATION DE LA COTISATION DES EPCI MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN .	7
POINT N°2 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 M57 .....	8
POINT N°3 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET : MISSION COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL DU PROGRAMME VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE .....	11
POINT N°5 - ADHESION DU POLE METROPOLITAIN AU GLCT GRAND GENEVE – ANNEE 2023 .....	12
POINT N°6 – ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE – ANNEE 2023 .....	13
IV. GRAND GENEVE ET ACTUALITE TRANSFRONTALIERE.....	14
POINT N°1 – RETOUR SUR LA SIGNATURE DE LA CHARTE GRAND GENEVE EN TRANSITION DU 26 JANVIER 2023 .....	14
POINT N°2 – VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE : RETOUR SUR LES TABLES RONDES ET SUITES.....	14
POINT N°3 – RETOUR SUR L'AUDITION DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE GENEVE DU 13 DECEMBRE 2022 .....	16
POINT N°4 – RETOUR SUR LES COMITES DE PILOTAGE MOBILITE PENDULAIRE GENEVE SUD ET CHABLAIS .....	16
V. CULTURE .....	17

<b>POINT N°1 – RENCONTRES CULTURELLES DU GRAND GENEVE : RETOURS ET SUITES A DONNER.....</b>	<b>17</b>
<b>POINT N°2 – AUTORISATION D’INDEMNISATION DES INTERVENANTS DES RENCONTRES CULTURELLES TRANSFRONTALIERES DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023 .....</b>	<b>17</b>
<b>VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....</b>	<b>18</b>
<b>POINT N°1 – PROGRAMME DES TABLES RONDES GRAND GENEVE.....</b>	<b>19</b>
<b>VIII. TRANSITION ECOLOGIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES.....</b>	<b>19</b>
<b>POINT N°1 – FRESQUE DU CLIMAT : POINT D’INFORMATION .....</b>	<b>19</b>

Monsieur le Président étant annoncé en retard, et en l'absence de Monsieur Vincent SCATTOLIN, Madame Chrystelle BEURRIER, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du Pôle métropolitain préside la séance en attendant l'arrivée de Monsieur Christian DUPESSEY.

Madame Chrystelle BEURRIER souhaite laisser le soin au Président de présenter un certain nombre de sujets tels que le Budget. L'ordre du jour est donc remanié.

### **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean Luc SOULAT est désigné secrétaire de séance.

### **II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

#### **POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2023**

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 16 décembre 2023 est approuvé.

### **III.FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET COMMANDE PUBLIQUE**

#### **POINT N°4 – ACTUALISATION DE LA DELIBERATION CONTRAT ASSURANCE RISQUE STATUTAIRE**

**Vu** la délibération n°CS2022-60 adoptée par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 16 décembre 2022 ;

**Considérant** les remarques modificatives formulées par le Centre de Gestion de Haute-Savoie relative à la délibération n°CS2022-60 à savoir que le taux indiqué pour les charges patronales CNRACL et IRCANTEC doit être plafonné à 40% et non pas 55%, il convient de redélibérer comme suit :

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, notamment son article 8 4° g) ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical CS 2018-41 en date du 13 décembre 2018 adhérant au contrat groupe statutaire du CDG74 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical :

- qu'il est opportun pour le Pôle métropolitain du Genevois français de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié, ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées,
- que le Pôle métropolitain du Genevois français a décidé de rejoindre la procédure de consultation et a donné mandat en ce sens au CDG74,
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a informé la collectivité de l'attribution du marché au **groupement DIOT SIACI /GROUPAMA** et des nouvelles conditions du contrat.

Après analyse de la proposition au regard des clauses du contrat, des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité du Pôle métropolitain du Genevois français, de la pyramide des âges, des postes occupés, et des primes actuellement versées, il est proposé aux membres du Comité Syndical de donner suite à cette proposition et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2023) avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois.

### **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.**

○ Risques garantis :

- Décès,
- Accident de service et maladie contractée en service,
- Longue maladie, longue durée (avec suppression de l'éventuelle franchise en maladie ordinaire lors d'une requalification),
- Maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant,
- Maladie ordinaire et temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable.

Le temps partiel thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, la mise en disponibilité d'office pour maladie, l'infirmité de guerre et l'allocation d'invalidité temporaire sont inclus dans les taux.

La formule de franchise retenue est une franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire ; **soit un taux global de 6.95%**

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du Traitement de base indiciaire (TBI).

La collectivité souhaite également y inclure :

- la nouvelle bonification indiciaire NBI.
- le supplément familial SFT.
- le régime indemnitaire maintenu par l'employeur pendant les arrêts de travail à hauteur de 40% maximum.
- les charges patronales à hauteur de 40% maximum.

### **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (rémunérés moins de 28 heures par semaine) et agents contractuels de droit public affiliés IRCANTEC .**

○ Risques garantis :

- Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle
- Grave maladie
- Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise de 10 jours consécutifs par arrêt
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique en lien avec un arrêt préalable

**Soit un taux global de 1,10%**

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du Traitement de base indiciaire (TBI).

La collectivité souhaite également y inclure :

- la nouvelle bonification indiciaire NBI.
- le supplément familial SFT.
- le régime indemnitaire maintenu par l'employeur pendant les arrêts de travail à hauteur de 40% maximum.
- les charges patronales à hauteur de 40% maximum.

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG74 pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0,16% du Traitement de base Indiciaire assuré pour les agents CNRACL et 0,07% du Traitement de base indiciaire assuré pour les agents IRCANTEC.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ADHERE** au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition faite par Monsieur le Président,
- **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du Pôle métropolitain du Genevois français toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## VI. MOBILITE

### POINT N°1 – MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'UTILISATION LIEE AU DEPLOIEMENT ET AU VERDISSEMENT DE LA FLOTTE D'AUTOPARTAGE DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière de mobilité, sur le plan opérationnel, il assure l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion des services d'autopartage et de covoiturage ;

Vu « la charte d'engagement pour le déploiement de l'autopartage dans le Genevois français » définie entre le Pôle métropolitain, la SCIC Alpes Autopartage et les collectivités volontaires au démarrage de l'opération, à savoir : Annemasse Agglomération, la Communauté de communes du Genevois, la Communauté de communes du Pays de Gex, la Communauté de communes de Faucigny Glières, signée en octobre 2016 ;

Vu la délibération n°CS2021.2.3.2 du 20 juillet 2021 relative à la convention cadre établie entre le Pôle métropolitain et CITIZ signée en juillet 2021 et les conventions d'utilisation tripartites entre Citiz, le Pôle métropolitain et les collectivités partenaires ; qui ont depuis été établies pour la Communauté de Communes du Pays Rochois et la Communauté de communes de Arve et Salève ;

Vu les articles 8 et 9 du décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif aux sociétés coopératives d'intérêt collectif dans le respect des conditions d'octroi fixées par le règlement (CE) n° 69/2001 du 12 janvier 2001 permettant aux collectivités territoriales de participer aux charges de fonctionnement et d'investissements des SCIC ;

Depuis 2016, le Pôle métropolitain est engagé en tant que sociétaire dans la définition des orientations de la coopérative Citiz Alpes-Loire et aux décisions de gestion, pour le déploiement de l'autopartage sur son territoire. Au regard de ses compétences en matière de mobilités nouvelles, le Pôle métropolitain assure en effet l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion des services d'autopartage.

Au regard de la feuille de route marquée par la Transition Ecologique, le Pôle métropolitain et CITIZ se sont engagés dans le cadre d'un plan d'action 2019-2024 pour le déploiement et le verdissement de l'autopartage dans le Genevois français, pour un effet plus marquant sur la réduction de l'empreinte carbone du service.

Ainsi, le Pôle métropolitain a inscrit, et maintenu malgré l'absence de la convention AIR et du financement régional, le déploiement de 10 voitures à faible émission, électriques ou hybrides dans son programme d'actions. Ainsi, les communes de la Roche sur Foron et de Reignier-Esery ont accueilli le service en 2021.

Pour 2023, de nouvelles communes seront desservies : Ferney-Voltaire et Divonne-les-Bains dès le printemps. Les études et contacts sont en cours pour les prochains déploiements au sein d'Annemasse Agglomération et de Thonon Agglomération notamment ainsi qu'à Saint-Genis-Pouilly.

Pour mémoire à travers la convention d'utilisation, CITIZ propose aux collectivités de mettre un véhicule thermique ou hybride de leur parc (d'occasion ou neuf) en autopartage et de s'engager à être utilisateur du service. Ces partenaires utilisateurs sont également intéressés à l'usage.

Compte-tenu de la nouvelle phase de déploiement dans le Pays de Gex, il est proposé une actualisation de la convention d'utilisation adoptée en juillet 2021 sur les principaux points suivants :

- Clarification de la répartition des rôles et responsabilités :
  - Ajout d'un volet sur la fourniture de bornes électriques précisant que :
    - Dans le cas où une borne électrique doit être installée préalablement au déploiement du service d'autopartage, la collectivité partenaire prend en charge l'installation et le branchement pour une borne de recharge électrique dédiée à l'autopartage ;
    - Citiz prend en charge le fonctionnement, la maintenance de la borne dédiée et la consommation électrique.
  - Préciser que si, à la mise en place du service le véhicule apporté par la collectivité partenaire n'est pas encore disponible, le Pôle métropolitain prend en charge la mise à disposition d'un véhicule apportée par Citiz dans l'attente de la livraison du véhicule. Cette mise à disposition est facturée à 750 € / mois / véhicule de Citiz au Pôle métropolitain et limitée à 6 mois maximum.

Les autres modalités restent inchangées ; seules quelques reformulations ont été apportées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'engagement du Pôle métropolitain dans le déploiement de l'autopartage et le verdissement de la flotte des véhicules partagés ;

- **APPROUVE** le projet de convention d'utilisation actualisé ci-joint et **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer ;
- **CONFIRME** les autorisations données à Monsieur le Président pour l'achat des véhicules dans le respect des montants inscrits au budget et la mise en œuvre des conventions et documents afférents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes.

---

*Monsieur Christian DUPESSEY ayant intégré la séance, Madame Chrystelle BEURRIER résume les points qui ont déjà été abordés. Monsieur le Président préside la suite de la séance.*

## **II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

### **POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT**

*Monsieur le Président présente les dernières délibérations prises par le Bureau ainsi que les dernières décisions qu'il a prises au regard de sa délégation de compétences.*

#### **Délibérations du Bureau du 20 janvier 2023**

- **BU2023-01** : Adoption de la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le Syane pour la mise en œuvre du contrat chaleur du Genevois français
- **BU2023-02** : Demande de subvention auprès de la DREAL pour le financement de l'étude Grand Genève Transport de marchandises

#### **Décision**

- **D2022-06** : Encaissement de la subvention Challenge mobilité 2022 de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

## **III.FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET COMMANDE PUBLIQUE**

### **POINT N°1 – APPROBATION DE LA COTISATION DES EPCI MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN**

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le Comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle métropolitain est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI membre, actualisée au 1er janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : Sept euros et soixante-quinze centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité syndical du 16 décembre 2022, Monsieur le Président propose de fixer la contribution des membres à 7.75 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2023.

#### **Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **FIXE** la contribution des membres à 7.75 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2023 ;
- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions.

Monsieur Jean-Luc SOULAT indique que le fait de repousser l'augmentation prévue pour la cotisation des EPCI membres du Pôle métropolitain reflète, en partie, un manque d'ambition politique. Monsieur le Président comprend cette vision et précise que le report de cette hausse est principalement lié au décalage de la mise en œuvre de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité du Genevois français.

## **POINT N°2 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 M57**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-présidente en charge des finances qui rappelle que la présentation du Budget est effectuée dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 16 décembre dernier.

Il explique que le budget du Pôle métropolitain s'élève à environ 4.5 millions d'euros depuis les quatre derniers exercices budgétaires. Sur cette même période, force est de constater une diminution constante des recettes externes, notamment en raison de la suppression des subventions et dispositifs contractuels mis en place par nos partenaires avec par exemple, la convention air que la Région Auvergne – Rhône-Alpes a supprimée.

Compte tenu du report estimatif lié en partie au report de la réalisation de certaines études ou actions, il n'est pas nécessaire de solliciter la hausse de la contribution initialement prévue pour 2023. Monsieur Pierre-Jean CRASTES précise toutefois que ce report diminue d'année en année et que l'augmentation des cotisations des membres devra être maintenue pour le Budget primitif 2024.

Il propose aux Vice-présidents en charge de présenter leurs budgets respectifs.

### **Mobilité**

Madame Chrystelle BEURRIER présente le **budget relatif à la mobilité**.

Elle revient tout d'abord sur le bilan des actions menées sur l'année 2022 en soulignant notamment :

- Les résultats positifs de la candidature du Grand Genève au Projet d'agglomération n°4
- L'avancement de la structuration d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité avec la rédaction d'un pacte pour définir objectifs cibles (niveau d'offre, périmètre, principes d'organisation et calendrier)
- Les réductions du trafic aux petites douanes
- Les évolutions notoires dans le déploiement des services à la mobilité (lancement d'une campagne d'incitation financière au covoiturage, déploiement de nouvelles stations d'autopartage, réalisation de 14 plans de mobilités employeurs, etc.)

Madame Chrystelle BEURRIER poursuit en présentant les actions phares 2023 qui porteront sur :

- La préfiguration de l'AOM pour les EPCI volontaires (aspects organisationnels, juridiques et finances) ;
- Le développement des services à la mobilité :
  - plans de mobilité,
  - nouvelle ligne de covoiturage dynamique,
  - incitations covoiturage,
  - nouvelles stations d'autopartage
- A l'échelle du Grand Genève : la réalisation d'une étude transport de marchandises, de la stratégie mobilité 2050, d'un Schéma cyclable mais aussi de la poursuite du suivi des Projets d'agglomération ainsi que des démarches petites douanes.

Au regard de ce programme, le **budget proposé pour 2023 serait le suivant** :

- **Total dépenses : 624 000 € (contre 720 600 € en 2022)**

### **Aménagement du territoire**

En l'absence de Monsieur Vincent SCATTOLIN, Monsieur le Président présente le **budget relatif à l'aménagement du territoire**.

Il revient tout d'abord sur le bilan des actions menées sur l'année 2022 en soulignant principalement :

- Le lancement de la Vision territoriale transfrontalière
- L'élaboration du Pacte aménagement (SCOT-InterSCOT)
- Le lancement de l'étude ZAN du Genevois français
- L'organisation d'une 1<sup>ère</sup> journée métropolitaine de l'habitat
- L'expérimentation Urban Set (logiciel de projets urbains)

Il présente ensuite les actions phares envisagées pour l'année 2023 qui seront axées sur :

- L'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière – 4 PACA
- La réalisation d'une phase de préfiguration du SCOT pour les EPCI volontaires et de l'InterSCOT ;

- Le lancement d'une étude portant sur le Zéro Artificialisation Nette du Genevois français, en partenariat avec l'ADEME ;
- L'organisation de cycles de séminaires sur l'habitat ;
- La poursuite de la structuration d'un observatoire du territoire.

Au regard de ce programme, le **budget proposé pour 2023 serait le suivant** :

- **Total dépenses : 255 000 € (contre 256 780 € pour 2022)**

### Transition écologique

Monsieur Sébastien JAVOQUES présente le budget relatif à **la transition écologique**.

Il présente le bilan des actions menées pour l'année 2022 qui ont portées sur :

- La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et de la planification : réalisation du bilan TEPOS, élaboration de la Charte Grand Genève en transition ;
- La sensibilisation des élus, techniciens, habitants du territoire avec l'organisation, des Assises Européennes de la Transition Energétique (In, Off, Carrefour des Métiers), de La nuit est belle, des actions qualité de l'air (Expair, Air<sup>2</sup>G<sup>2</sup>) ;
- La mise en œuvre d'actions : transfert Regenero aux plates-formes départementales, déploiement centrales villageoises (EnR).

Dans le prolongement de l'année 2022, il présente les actions phares envisagées pour l'année 2023 qui seront axées sur :

- La poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie-planification : Bilan des 8 PCAET, Plan d'actions Grand Genève en transition, Trame noire et infrastructure écologique ;
- La poursuite des actions de sensibilisation : Fresque du climat, La nuit est belle, actions qualité de l'air (Expair, Air<sup>2</sup>G<sup>2</sup>),
- La mise en œuvre d'actions : Contrat chaleur renouvelable, renforcement des centrales villageoises

Au regard de ce programme, le **budget proposé pour 2023 serait le suivant** :

- **Total dépenses : 668 500 € (contre 575 000 € en 2022)**

### Développement économique et formation

Monsieur Pierrick DUCIMETIERE présente le budget relatif à **la l'économie, emploi, formation**. Il revient tout d'abord sur le bilan des actions menées en 2022 en soulignant notamment :

- Le lancement de la révision de la stratégie économie du Genevois français ;
- Le développement de l'économie circulaire avec une première expérimentation « Entrez dans la boucle » (PAE des Jourdiés) et l'organisation de séminaires économie circulaire ;
- La mise en place de partenariats et d'évènements : Hackaton DXO – Sports outdoor, partenariat French Tech du Genevois français, IDCube, etc.
- La poursuite du développement de la Cité des métiers et de Grand Forma.

Pour l'année 2023, il est proposé de se concentrer sur les actions suivantes :

- Révision de la stratégie économie du Genevois français
- Economie circulaire : Essaimage Entrez dans la boucle (ZAE)
- Partenariats : poursuite et réorientation de partenariats
- Emploi-Formation : Poursuite du déploiement de la Cité des métiers (Thonon Agglo) – Grand Forma

Au regard de ce programme, le **budget envisagé pour 2023 serait le suivant** :

- **Total dépenses : 338 956.26 € (contre 480 000 € en 2022)**

### Communication – participation - culture

Monsieur Gabriel DOUBLET, présente le budget relatif à la Communication, participation et la Culture. Il présente les principales actions réalisées en 2022 :

- **Communication** : 3 Actus en bref, site web renouvelé, accompagnement des services (covoiturage-leman, Hé!Léman, Grand Forma, Cité des métiers), parutions média, 22 communiqués de presse, relance réseau communicants.

- **Participation citoyenne** Vision territoriale transfrontalière et PACTE : Ateliers citoyens, enquête citoyenne (avec plus de 5000 retours), cahiers de la transition, Assises européennes de la transition énergétique.
- **Culture** : exposition photo dans 31 communes, 8 Ateliers culture/transition écologique, 6 projets culturels accompagnés avec le fonds métropolitain, Tome 2 Livre Histoire.

Pour l'année 2023, il est proposé de prioriser les actions sur les opérations suivantes :

- **Communication** : 6 Actus en bref (2 mois), poursuite accompagnement des services, programme 10 vidéos courtes & pédagogiques, intensification stratégie de visibilité du Pôle métropolitain.
- **Participation citoyenne** : poursuite de la démarche Vision territoriale transfrontalière et travail post Signature Charte Grand Genève en transition.
- **Culture** : relance du fonds métropolitain culturel, Rencontres culturelles transfrontalières, poursuite des Ateliers culture/transition écologique, définition d'une nouvelle exposition photo 2024.

Au regard de ce programme, le **budget envisagé pour 2023 serait le suivant** :

- **Total dépenses : 199 000 € (contre 292 000 € en 2022).**

### Gouvernance et coopération transfrontalière

En ce qui concerne le volet gouvernance – coopération transfrontalière, Monsieur DUPESSEY indique que les principales dépenses réalisées en 2022 portaient sur :

- Participation aux instances transfrontalières (Grand Genève, CRFG...)
- Secrétariat général du GLCT Grand Genève
- AMO juridique et RH
- Adhésions à des réseaux nationaux ou établissements publics (Mission opérationnelle Transfrontalière, CEREMA...)

Dans l'optique de poursuivre ces missions en 2023, le **budget envisagé pour 2023 serait le suivant** :

- **Total dépenses : 178 010 € (contre 180 000 € en 2022).**

Après ouvert le débat ; les délégués du Comité syndical n'ayant pas de remarques particulières ; Monsieur le Président propose de délibérer comme suit.

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Principal primitif 2023.

Ce dernier s'équilibre

- en fonctionnement à
 

DEPENSES :	4 154 585.25 euros
RECETTES :	4 154 585.25 euros
- et en investissement à
 

DEPENSES :	302 000.00 euros
RECETTES :	302 000.00 euros

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de souplesse budgétaire.

L'application de la fongibilité des crédits permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Ces mouvements devront faire l'objet de communication lors du Comité Syndical le plus proche suivant cette décision.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Principal primitif 2023 ;
- **AUTORISE** l'application de la fongibilité des crédits.

### **POINT N°3 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET : MISSION COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL DU PROGRAMME VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE**

*Monsieur Frédéric BESSAT explique que le Tableau des emplois est maintenu conformément à la délibération n° CS2022-31 en date du 1er juillet 2022. La proposition de création d'un emploi non permanent soumis au vote dans le cadre de la présente n'a pas d'impact sur le tableau des emplois.*

*Monsieur le Président confirme ce point et propose de procéder au vote de la délibération qui suit.*

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 34 et 3 II modifié,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la réunion du Bureau du Pôle métropolitain du 20 janvier 2023,

Aux côtés de leurs partenaires du Grand Genève, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon s'engagent dans l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière commune, déclinaison spatiale de la démarche *Grand Genève en transition* qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050.

Cette vision territoriale transfrontalière partagée doit être le point de départ d'un véritable pacte territorial qui se déclinera dans les documents de planification des entités qui composent le Grand Genève. En effet, le contexte actuel réinterroge en profondeur les planifications directrices spatialisées. Leur évolution constitue l'une des clés de la transition écologique du territoire pour répondre aux enjeux des changements climatiques. L'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière 2050 doit être à la mesure de ces enjeux : répondre à l'urgence climatique, accueillir les populations, lutter contre l'effondrement de la biodiversité, adapter le territoire et les modes de vie aux effets du changement climatique, minimiser l'impact écologique, préserver le cadre de vie et le paysage, etc.

Cette vision territoriale a pour vocation d'être ensuite déclinée à travers les documents réglementaires de planification directrice des différents territoires de l'agglomération. La vision territoriale 2050 deviendra également la nouvelle "vision d'ensemble" des prochains Projets d'agglomération du Grand Genève.

Au regard de la nécessité pour mener à bien le programme Vision Territoriale Transfrontalière il s'agit de recruter un agent par contrat de projet à date de recrutement et pour la durée du programme sur un poste de chargé (e) de communication-événementiel.

#### **Les missions seront les suivantes :**

##### **1. Démarche Vision Territoriale Transfrontalière (mise en œuvre et suivi de la communication)**

Pour répondre durablement et efficacement aux enjeux de neutralité carbone et de préservation des ressources, les partenaires du Grand Genève élaborent ensemble, et en étroite collaboration avec la population, la Vision Territoriale Transfrontalière.

La Vision Territoriale Transfrontalière 2050, qui sera adoptée en 2024, servira de socle pour les prochaines planifications du territoire transfrontalier. Elle permettra également d'identifier les projets et infrastructures nécessaires, notamment de mobilité, des futures générations de projets d'agglomération. Elle constituera ainsi un document commun partagé entre les planifications françaises, genevoises et vaudoises.

Quatre périmètres d'études PACA (Périmètres d'aménagements coordonnés d'agglomération) situés dans le Grand Genève permettent de regrouper les élus du territoire dans le cadre de la Vision Territoriale Transfrontalière

Afin de co-construire cette stratégie d'ensemble avec les élus, citoyens et différents acteurs du territoire, des actions de communication et de concertation sont à mener en continu.

- Organisation des événements liés à la Vision Territoriale Transfrontalière
- Communication institutionnelle liée à la Vision Territoriale Transfrontalière
- Poursuite de la mise en œuvre de la Vision Territoriale Transfrontalière après 2024

##### **2. Suivi de la communication Grand Genève en transition**

- Pilotage de la communication institutionnelle et des projets événementiels associés
- Communication globale Grand Genève en transition

##### **3. Recherche et création d'événements de marketing territorial pour le Grand Genève**

##### **4. Apporter un support événementiel pour le Grand Genève et le Pôle métropolitain du Genevois français**

## 5. Appuyer le responsable communication dans la démarche de communication globale du Pôle métropolitain et du Grand Genève

Ce recrutement est proposé sous forme d'emploi non permanent à travers un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement et jusqu'à achèvement du programme Vision Territoriale Transfrontalière. Il ne sera pas inscrit au tableau des emplois.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CREE** un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement, dans le grade d'Attaché territorial, afin de mener à bien le programme Vision Territoriale Transfrontalière pour une durée prévisible de 3 ans. Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission communication-événementiel à temps complet.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

*Monsieur Pierre-Jean CRASTES confirme la nécessité de créer ce poste. En effet, l'une des missions principales du chargé de mission concerné sera d'accompagner la mise en œuvre des démarches en cours à savoir par exemple l'élaboration de la Vision Territoriale Transfrontalière notamment en assurant l'implication des élus du territoire et le lien entre les différentes étapes du processus.*

### POINT N°5 - ADHESION DU POLE METROPOLITAIN AU GLCT GRAND GENEVE – ANNEE 2023

Vu les Accords de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996 et notamment son article 11 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales français, notamment l'article L 1115-4 ;

Vu la délibération CS 2011-18 de l'ARC Syndicat mixte approuvant la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer sa gouvernance » ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0044 portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte, stipulant que le Pôle métropolitain du Genevois français se substitue de plein droit dans tous les actes et contrats pris antérieurement par l'ARC Syndicat mixte,

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu la délibération CS2023-05 approuvant le Budget primitif du Pôle métropolitain du Genevois français pour l'année 2023,

La République et Canton de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional de Nyon, la Ville de Genève, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie, le Département de l'Ain et le Pôle métropolitain du Genevois français sont membres du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève. Installé en 2013, le GLCT Grand Genève vise à renforcer la gouvernance de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et à conduire, plus particulièrement, les différentes générations de Projet d'agglomération. La République française et la Confédération suisse sont membres associés.

Les membres du GLCT, représentent l'ensemble des territoires impliqués dans le projet d'agglomération. Structure de droit public suisse dont le siège est à Genève, le GLCT dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Il constitue ainsi le premier GLCT de droit suisse chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier. Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée.

#### Le GLCT Grand Genève :

- ✓ « réalise, organise et gère le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement, notamment selon un programme de travail annuel et pluriannuel voté par ses membres.
- ✓ coordonne, promeut et soutient toute démarche utile à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ».

- ✓ est composé d'une **Assemblée composée** de 24 élus, représentant à égalité les parties françaises et suisses, **et d'un Bureau** composé du Président et de sept Vice-présidents, représentant les huit collectivités membres. Les statuts précisent que le « *Président du GLCT est élu parmi les représentants du Canton de Genève qui sont membres du Conseil d'Etat* ». Le représentant du Pôle métropolitain est Premier Vice-président ou 2<sup>ème</sup> Vice-président, alternativement selon les années impaires ou paires, avec le représentant du Canton de Vaud.

Le GLCT Grand Genève intervient principalement dans 3 domaines d'actions :

- La Mobilité
- L'Aménagement du Territoire
- L'Environnement

Le Budget du GLCT repose sur les contributions de ses membres.

La contribution est fixée annuellement par l'Assemblée du GLCT Grand Genève. Le 8 décembre 2022, l'Assemblée du GLCT a ainsi approuvé, à l'unanimité, son Budget prévisionnel 2023 et a fixé le montant des contributions des membres pour 2023 selon les règles statutaires du GLCT Grand Genève.

La contribution annuelle du Pôle métropolitain doit être approuvée par le Comité syndical du Pôle métropolitain à l'occasion du vote du Budget primitif pour chaque exercice. Elle s'établit à 99 222.17 euros pour 2023.

En complément de la délibération approuvant le Budget du Pôle métropolitain pour l'année 2023, il est proposé de compléter cette décision par l'adoption d'une délibération approuvant formellement le versement annuel de la contribution 2023 du Pôle métropolitain du Genevois français au GLCT Grand Genève.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la contribution annuelle 2023 du Pôle métropolitain au Budget du GLCT Grand Genève pour un montant 99 222.17 euros selon le Budget Prévisionnel du GLCT Grand Genève et le Budget Primitif 2023 du Pôle métropolitain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater le versement de la contribution annuelle à l'appui d'un appel à cotisation émis par le GLCT Grand Genève conformément aux crédits inscrits au Budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

## **POINT N°6 – ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE – ANNEE 2023**

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association (loi 1901), créée à l'initiative du gouvernement français en 1997.

Au plan national, elle est soutenue par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), aujourd'hui devenue l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) placé auprès du Premier ministre ; par les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Outre-Mer ; la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle fédère des groupements transfrontaliers, des Intercommunalités, des Départements et des Régions frontalières.

Le rôle de la MOT est de :

- assister les porteurs de projets ;
- veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers ;
- mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Par délibération n° CS2017-79, le Pôle métropolitain a décidé d'adhérer pour la première fois à la MOT en 2017. Cette adhésion a pour principal intérêt de :

- lui assurer une visibilité nationale et européenne ;
- permettre une meilleure prise en compte des problématiques locales transfrontalières (Grand Genève, enjeux lémaniques) au plan national et européen ;
- accéder au centre de ressources de la MOT (fonds documentaires, revue de presse) pour son compte et pour ses membres ;
- faciliter la mise en relation avec les instances européennes pour l'accès aux différents programmes ;
- faciliter la mise en réseau avec les acteurs nationaux de la coopération transfrontalière.

Le barème des cotisations de la MOT établit une contribution annuelle de 3 300 € pour le Pôle métropolitain (ce dernier étant assimilé aux « associations de personnes morales, chambres consulaires et autres structures »). Cette contribution est inscrite au Budget Principal 2023 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Cette contribution accorde une visibilité aux membres, donne accès aux centres de ressources et aux différents réseaux nationaux et européens, donne droit à un bon-à-tirer d'un jour d'ingénierie (appui/conseil ; analyse).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ne prenant pas part au vote,

- **RENOUVELLE** l'adhésion du Pôle métropolitain à Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;
- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain à hauteur de 3 300 € au Budget 2023 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière selon les crédits inscrits au Budget principal 2023 du Pôle métropolitain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à mandater le versement de la cotisation 2023 et à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

#### **IV. GRAND GENEVE ET ACTUALITE TRANSFRONTALIERE**

##### **POINT N°1 – RETOUR SUR LA SIGNATURE DE LA CHARTE GRAND GENEVE EN TRANSITION DU 26 JANVIER 2023**

*Monsieur le Président revient sur l'évènement organisé autour de la signature de la Charte Grand Genève en transition qui s'est déroulée le 26 janvier 2023 à l'HEPIA en présence de :*

- **Antonio HODGERS**, Conseiller d'État chargé du département du territoire (DT) du Canton de Genève et Président du Grand Genève,
- **Nadia IDIRI**, Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois
- **Christelle LUISIER BRODARD**, Présidente du Conseil d'État vaudois, Département des institutions, du territoire et du sport,
- **Christian DUPESSEY**, Président du Pôle métropolitain du Genevois français,
- **Vesna STANKOVIC**, Co-directrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de la Ville de Genève,
- **Frédéric MANI**, Président de la Région de Nyon,
- **Patrice DUNAND**, Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes
- **Martial SADDIER**, Président du Département de la Haute-Savoie,
- **Gérard PAOLI**, Vice-président du Département de l'Ain.

*Monsieur Sébastien JAVOGUES explique que cette signature constitue un engagement politique fort mais aussi un véritable acte fondateur pour notre territoire. Il précise que cet évènement a réuni environ 80 personnes et a sollicité l'intérêt des médias à savoir Léman Bleu, le Dauphiné Libéré ou encore le Messenger. A présent l'enjeu relève de la communication et plus précisément de la diffusion de la charte et de la stratégie de communication afférente sur les réseaux sociaux.*

*Au-delà du volet communication, la priorité est désormais de se concentrer sur l'élaboration du plan d'action (déjà en cours de réflexion) ainsi que sur la mise en œuvre des mandats de financements et de gouvernance.*

##### **POINT N°2 – VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE : RETOUR SUR LES TABLES RONDES ET SUITES**

*Monsieur le Président rappelle que du 16 au 20 janvier 2023, les Ateliers PACA qui ont été organisés sur l'ensemble du territoire ont réuni plus de 350 acteurs des politiques publiques du Grand Genève au Centre International de Conférences de Genève.*

*Il précise que ces temps de travail autour du diagnostic critique des PACA poursuivaient plusieurs objectifs :*

- *Proposer les premières orientations d'aménagement à 2050, les mesures d'urgences à mettre en œuvre dans les 2 ans et les focus d'expérimentation, comme lieux de mise en œuvre de la transition écologique.*

- Partager l'avancement des études thématiques en matière de mobilité (Diagnostic de la Stratégie Mobilité 2050) et de projections socio-démographiques (Capacités d'accueil).
- Evaluer la « hauteur de la marche » en évaluant l'effet de la mise en œuvre du Projet d'Agglomération 4 pour la transition écologique.
- Permettre des temps de travail collaboratifs entre élus et techniciens français, vaudois et genevois.
- Pour les Ambassadeurs Citoyens, être le relais des habitants qui ont participé aux temps de concertation.
- Pour le Collège d'experts, construire ses préconisations pour contribuer à l'émergence d'une Vision territoriale transfrontalière d'échelle Grand Genève.

Les Comités d'Orientations Politiques des 4 PACA, prévus le 31 janvier 2023, avaient pour objectifs de :

- De réorienter les travaux des mandataires PACA et des mandataires thématiques en croisant les regards et les « bonnes propositions » entre les PACA.
- De poursuivre les travaux sur les focus et les mesures d'urgence.

Monsieur Sébastien JAVOGUES estime que le projet de Vision Territoriale Transfrontalière manque quelque peu d'ambition. Il est important d'approfondir la notion de bassin de vie et de veiller à éviter un développement à deux vitesses entre Genève et le Genevois français. Il va également être nécessaire de s'interroger sérieusement sur les modalités de financements des travaux à mettre en œuvre au regard des attentes définies dans le cadre de ces ateliers et comités politiques PACA.

Monsieur le Président partage cet avis. Actuellement, la question d'un fonds d'agglomération cofinancé par un nouvel apport du Canton de Genève, hors Compensation Franco Genevoise, et complété par le Genevois français (qui peut être pris sur la CFG) est en cours de réflexion. Cette piste doit être approfondie.

Par ailleurs, Monsieur Christian DUPESSEY indique que les discussions des PACA ont souligné l'absence de prise en considération du plancher social, prévu dans la Charte Grand Genève en transition. Il explique également que les élus français présents lors de ces rencontres PACA ont remarqué que les cabinets d'études ont tendance à avoir un regard plutôt « suisse ». En effet, les rapports manquent de réalité et d'objectivité.

Aussi, Monsieur le Président propose de rassembler à nouveaux les élus français afin d'établir un bilan du travail qui a été réalisé dans le cadre des ateliers PACA et un bilan sur les conclusions menées par le Comité politique du 31 janvier dernier. L'objectif est de définir précisément les orientations politiques à défendre dans le cadre de l'élaboration de la VTT et des prochaines rencontres PACA. Il insiste sur la nécessité de mobilisation des élus.

Il ajoute que les modalités de développement économique de Genève ne sont pas abordées dans le cadre des rencontres PACA. A titre d'exemple, les Cabinets d'études ne prennent pas en considération le fait que chaque jour 60 frontaliers supplémentaires sont comptabilisés sur notre territoire.

Aussi, le prochain **temps d'échange des élus français est proposé le mercredi 22 février de 10h00 à 13h30**. Cette séance est ouverte aux élus qui ont participé aux ateliers PACA mais aussi à tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans la démarche.

Madame Nadine PERINET s'interroge sur les solutions existantes pour retenir le personnel sur notre territoire. Monsieur le Président explique que l'objectif de ces rencontres est justement de trouver des solutions partagées avec le Canton de Genève. Il est important d'essayer de palier aux déséquilibres de notre territoire.

Monsieur Benjamin VIBERT explique qu'il a été choqué par la vision des cabinets d'étude estimant qu'un emploi suisse équivaut à un emploi français. Ils n'ont pas perçu le déséquilibre des salaires rendant presque impossible de fidéliser la main d'œuvre française dans le Genevois français.

Monsieur Pierre-Jean CRAFTES explique que la vision suisse ne prend plus en considération les perspectives chiffrées. Le Canton de Genève n'envisage absolument pas de modération dans son développement économique. Il souligne par ailleurs, une nouvelle problématique : la ville de Genève, sous pression de la partie française, a augmenté sa construction de logements. La hausse du nombre de logement ayant permis d'attirer les jeunes couples avec des enfants en bas âges, de nouveaux emplois ont été créés dans le domaine de la petite enfance. L'évolution de ce secteur d'activité à Genève a bien entendu pour conséquence la fuite du personnel français vers les structures suisses. Ainsi, on déplore un véritable déficit de personnel côté France et de grandes difficultés à recruter de nouveaux employés.

Au regard de ces problématiques, Monsieur Christian DUPESSEY indique que le rôle du Pôle métropolitain prend toute son ampleur puisqu'il se doit de réunir les voix françaises et de les faire entendre à nos interlocuteurs suisses.

*Monsieur Sébastien JAVOGUES indique qu'il faut que la France valorise ses m<sup>2</sup> emplois, m<sup>2</sup> biodiversité, m<sup>2</sup> stockage, etc. Il est indispensable de redéfinir la valeur de notre foncier qui constitue un atout important pour notre territoire.*

*Monsieur Denis MAIRE note un défaut de méthode dans l'organisation des réunions et des travaux menés pour chaque PACA. Selon les PACA la méthode varie. Il regrette un manque de précision dans les études et estime que les vraies problématiques ne sont pas traitées. Le fonctionnement de notre territoire transfrontalier est complexe à cerner. Il faut donc davantage structurer les démarches.*

*Au regard des débats, Monsieur Christian DUEPSSEY est convaincu de la nécessité d'organiser la réunion du 22 février prochain.*

### **POINT N°3 – RETOUR SUR L'AUDITION DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE GENEVE DU 13 DECEMBRE 2022**

*Monsieur le Président explique que le 13 décembre dernier, les élus du Pôle métropolitain (Messieurs Dupessey, Crastes, Scattolin), du Département de la Haute-Savoie (M. Saddier) et de l'Ain (M. Paoli) ont été auditionnés par les députés de la commission transports du Grand Conseil du Canton de Genève.*

*L'objet portait sur une proposition de motion du Grand Conseil « Relançons le Grand Genève et le transfert modal par de parkings relais (P+R) en France voisine ».*

*Cette audition a été l'occasion de rappeler la nécessité de porter les discussions autour des enjeux financiers globaux de la mobilité intégrant le financement transfrontalier des infrastructures et de l'offre de transports publics. Les interventions des Départements de Haute-Savoie et d'Ain ont été complémentaires. Une contribution écrite sera adressée aux députés genevois de cette commission transports pour formaliser les attentes des élus français.*

*Les partenaires français ont pu insister sur la nécessité de porter les discussions autour des financements transfrontaliers des infrastructures et de l'offre de transports publics. C'est d'ailleurs à cette occasion que le projet de création d'un fonds frontaliers a été à nouveau évoqué.*

### **POINT N°4 – RETOUR SUR LES COMITES DE PILOTAGE MOBILITE PENDULAIRE GENEVE SUD ET CHABLAIS**

#### **Genève Sud (Soral)**

*Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que la lettre d'intention signée en 2018 portant sur la réduction du trafic aux petites douanes visait comme objectif -50% de trafic à fin 2022. Les mesures d'incitations et de régulation ont permis de baisser le trafic de -26%. Aussi, un avenant a été proposé par le Canton de Genève afin d'amplifier les mesures dans l'objectif d'atteindre -50% au 30 juin 2023.*

*Si ces objectifs ne sont pas atteints, une expérimentation serait mise en place : pour une durée de 6 mois ces petites douanes seraient ouvertes uniquement aux bus, covoitureurs et modes doux. Malgré les efforts consentis pour proposer une offre de transports collectifs et d'autres solutions aux usagers, Monsieur Pierre-Jean CRASTES indique que l'offre n'est pas encore suffisante pour proposer des solutions de transports alternatives suffisamment compétitives aux voitures.*

*Au regard de ce constat, les élus locaux français refusent d'approfondir l'expérimentation tel que proposée par les partenaires Suisses. Ils préfèrent poursuivre les efforts qui visent à baisser le trafic routier et à favoriser l'usage des transports publics avec par exemple, la création d'une nouvelle ligne de bus Viry-ZIMEYSA, contrôle sur les feux de régulation.*

#### **Chablais**

*Monsieur Gabriel DOUBLET explique que le COPIL du 12 janvier a débouché sur plusieurs décisions afin de réduire les nuisances sonores et le trafic aux douanes de la Renfile et Caraz :*

- *Poursuite de l'expérimentation de la fermeture des douanes sur 4 mois supplémentaires avec extension des horaires de fermeture de 21h à 6h (contre 22h-5h entre octobre 2022 et janvier 2023) ;*
- *Expérimentation fin 2023 pour une extension du transport à la demande des TPG (TPG Flex) sur les communes françaises des Voirons et en rabattement vers la gare de Machilly ;*
- *Mise en place d'un groupe de travail pour apporter des solutions rapides au déploiement des modes doux.*

*Monsieur Christian DUPESSEY indique que l'UDC propose de fermer toutes les petites douanes. Il précise par ailleurs que lors d'une prochaine réunion du Comité syndical, il établira un compte-rendu de la réunion « péage urbain » à laquelle il doit participer courant février.*

## V. CULTURE

### POINT N°1 – RENCONTRES CULTURELLES DU GRAND GENEVE : RETOURS ET SUITES A DONNER

Gabriel Doublet souligne la richesse des échanges tenus dans le cadre de ces rencontres. Il rappelle que cet événement s'est tenu le 1<sup>er</sup> février 2023 à Divonne-les-Bains et que le principal objectif était de renforcer la coopération culturelle transfrontalière, de soutenir l'activité culturelle et la mise en lien des scènes transfrontalières. Plus précisément, l'enjeu avec ce type de rencontre, est de développer les partenariats, de favoriser une montée en compétences du secteur culturel sur la question de la transition écologique et d'apporter un cadre et des financements pour les porteurs de projets.

Cet événement a permis de réunir notamment autour d'une même table, Sami Kanaan, conseiller administratif de la ville de Genève, Stéphanie Lammar, présidente de la commission culture de l'Association des communes genevoises, Thierry Apotheloz, conseiller d'Etat, en présence de François Marie, directeur régional adjoint aux affaires culturelles Auvergne - Rhône-Alpes, ainsi que Joel Bourgeot, sous-préfet de Gex.

Monsieur Gabriel DOUBLET souligne l'intérêt qui a été porté à cet événement puisque pas moins de 130 personnes ont participé aux rencontres culturelles pour échanger autour des trois grands thèmes suivants :

- Transition écologique et culture
- Scènes transfrontalières
- Outils en commun : agenda culturel et fonds culturel transfrontalier

A l'issue des débats, une déclaration commune portant sur la coopération culturelle transfrontalière renforcée a été signée par les représentants politiques franco-suisse. Cette dernière fixe trois actions marquantes à mettre en place :

**Le fonds culturel transfrontalier** : l'expérience en 2022 du fonds culturel à l'échelle du Genevois français a conforté la volonté de nos partenaires genevois de mettre en commun des moyens financiers, destinés à soutenir des actions culturelles innovantes et déployées à l'échelle transfrontalière. L'objectif est de lancer un appel à projets dès 2023.

Ce fonds sera abondé par le Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 40 000 € (dans le cadre de l'enveloppe de 60 000 € de fonds culturel inscrite au budget primitif 2023), par la ville de Genève et le Canton pour un montant chacun de 20 000 €.

**Le programme transfrontalier Transition écologique et culture** : compte tenu de la demande et des efforts essentiels demandés aux acteurs et actrices de la culture, un programme d'ateliers thématiques (formations, fresque, visites d'équipements culturels, etc.) sera décliné sur deux années consécutives : 2023 et 2024, avec des intervenants français et suisses, et des sites d'accueil des 2 côtés de la frontière.

Premières dates 2023 :

- 23 février : comment organiser une démarche Transition écologique ? comment s'y prendre ? (à Annemasse MLK),
- 30 mars : bilan carbone Fête de la musique : quels éléments en tirer pour les fêtes à venir (à Genève) ?
- 23 mai : fresque du numérique : quel est le poids du numérique ?

**L'agenda culturel du Grand Genève** : afin d'accroître la visibilité de l'offre culturelle, événementielle et sportive, identifiée à l'échelle du Grand Genève, l'agenda culturel réunit à ce jour l'offre du Genevois français et du district de Nyon, ainsi que certains événements genevois entrés manuellement. Il sera élargi, dès 2023, à la ville de Genève par un rapprochement des bases de données existantes, pour un flux automatisé via Open Agenda, puis dans un second temps aux communes genevoises, avec l'appui de l'Association des Communes Genevoises.

Monsieur Christian DUPESSEY est satisfait de l'organisation de ces rencontres culturelles qui ont permis d'aboutir à la planification d'actions concrètes.

### POINT N°2 – AUTORISATION D'INDEMNISATION DES INTERVENANTS DES RENCONTRES CULTURELLES TRANSFRONTALIERES DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical que dans le cadre des Rencontres culturelles du Grand Genève organisées le 1<sup>er</sup> février 2023, des intervenants extérieurs ont effectué des déplacements en provenance de Paris, Strasbourg et d'Allemagne.

Les personnes concernées sont :

- Renaud Weisse, Strasbourg
- Annabelle Hahn Secrétariat commun de la Conférence du Rhin supérieur, Allemagne

- Marguerite Courtel, Paris
- Raphaël Merlin, Paris.

Ces personnes ont accepté de venir apporter leur témoignage dans une table ronde des Rencontres culturelles. Leur déplacement s'est effectué en train, transports publics et le cas échéant en taxi depuis la gare ; et compte tenu de l'horaire du déroulé des Rencontres culturelles, elles ont été amenées à rester sur place pour une nuit, dans un hôtel de proximité.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de remboursement des frais de déplacements et de nuitée engagés par Renaud Weisse, Annabelle Hahn, Marguerite Courtel, Raphaël Merlin sur présentation des justificatifs nécessaires au regard des crédits inscrits au Budget primitif 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces remboursements.

## VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

*Avant de présenter les tables rondes du Grand Genève, Monsieur Pierrick DUCIMETIERE propose à l'Assemblée de revenir sur l'avancement de l'élaboration du PACTE économique. Il précise qu'une partie de cette démarche a été hautement menée par son prédécesseur, Monsieur Marin GAILLARD, ancien Vice-président du Pôle métropolitain en charge du développement économique.*

*Il rappelle tout d'abord les quatre grands objectifs de cette démarche :*

- *faire émerger une image claire du rôle et du champ d'actions du Pôle métropolitain en matière économique, en complémentarité de ses EPCI membres et de leurs opérateurs.*
- *faire évoluer certaines actions, éventuellement en supprimer/ajouter, et enfin les prioriser grâce à une grille de critères et en s'appuyant sur le fil directeur de la transition écologique et donc d'une économie de transition.*
- *prendre en compte les spécificités du territoire et du caractère transfrontalier de l'action du Pôle métropolitain.*
- *prendre en compte le caractère « métropolitain » en accordant une place importante à l'innovation.*

*Dans cette optique une première tournée des territoires a été organisée afin de cibler les attentes et enjeux de chaque territoire. Cette tournée a également permis d'échanger avec les partenaires économiques de l'ensemble du périmètre du Genevois français.*

*Dans le prolongement de cette série de rencontres, un atelier dédié aux entreprises a été organisé le 23 janvier et a été suivi par une Conférence économie le 2 février 2023. Ces deux temps d'échanges avaient pour objectif de partager le diagnostic économique et organisationnel.*

*En parallèle, l'enquête menée auprès des EPCI membres permettra d'approfondir le bilan des actions du Pôle en matière économique, de tracer des perspectives en matière de définition de l'intérêt métropolitain mais aussi de tester en première approche les pistes de positionnement du Pôle sur les thématiques économiques.*

*Le bilan de cette enquête sera restitué le 17 mars prochain dans le cadre de l'organisation d'un premier atelier PACTE économique. L'objectif sera de travailler sur les pistes de positionnement du Pôle métropolitain et des actions qu'il pourrait mener.*

*Une enquête sera ensuite menée auprès des partenaires économiques (notamment les agences de développement économique) afin d'instaurer un dialogue et d'appréhender leurs attentes vis-à-vis du Pôle métropolitain. Pierrick DUCIMETIERE explique qu'un second atelier PACTE économique sera ensuite programmé pour approfondir cette question de périmètre/champs de compétences du Pôle métropolitain. Cet atelier permettra de partager les résultats de l'enquête auprès des acteurs économiques mais aussi de travailler sur la traduction opérationnelle du positionnement du Pôle métropolitain ainsi que sur les logiques d'articulation avec l'action des agences.*

*A l'issue de cette phase d'ateliers, une seconde tournée des territoires sera organisée. L'enjeu sera de repérer les leviers ainsi que les freins dans l'articulation des missions entre le Pôle métropolitain et les EPCI. L'enjeu est de définir clairement le périmètre de compétences du Pôle métropolitain.*

*Pour conclure cette seconde phase de la démarche, une nouvelle conférence économique sera planifiée afin de partager cette première définition du PACTE économique.*

*Monsieur Christian DUPESSEY souligne l'importance du travail mené dans le cadre de l'élaboration du PACTE économique qui permettra de cibler précisément le rôle du Pôle métropolitain, celui-ci devant être*

complémentaire aux compétences de la Région Auvergne – Rhône-Alpes et des intercommunalités membres.

## **POINT N°1 – PROGRAMME DES TABLES RONDES GRAND GENEVE**

Monsieur Pierrick DUCIMETIERE rappelle que depuis 2012, la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Suisse (CCIFS) basée à Genève, accompagne le Canton de Genève et le Pôle métropolitain dans l'organisation d'un cycle de 4 Tables Rondes du Grand Genève. Ces dernières sont à destination des entrepreneurs français et suisses et sont organisées de 7h45 à 9h30 à l'échelle du Grand Genève avec une alternance entre la France et la Suisse. L'inscription est gratuite et plus d'une cinquantaine d'entreprises participe en moyenne à ces tables. Afin de s'assurer d'une plus grande visibilité des contenus de ces éditions, des vidéos de synthèse sont réalisées par la CCI de Genève.

Les objectifs sont multiples :

1. Traiter des sujets transfrontaliers et apporter des réponses concrètes aux entreprises.
2. Constituer et mobiliser un écosystème franco-suisse permettant de mobiliser les compétences au profit de ces entreprises.
3. Créer des temps de réseautage et de business de proximité, favoriser l'approvisionnement local en produits et services.

Depuis le lancement de la nouvelle feuille de route politique, 2 nouveaux objectifs ont été ajoutés :

4. Accompagner les entreprises à la transition écologique, circulaire, et à la mobilité durable.
5. Elargir les partenariats et la promotion à l'ensemble des agences/services économiques du Genevois français.

Les services et agences de développement économiques partenaires sont désormais :

- Pour la Suisse : la Direction Générale de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation, la CCI de Genève ;
- Pour la France : le service Economie et Emploi-Formation du Pôle métropolitain, la Maison de l'Eco, l'Agence Economique du Chablais, Archparc, Faucigny Mont Blanc développement, le Pôle Développement Economique du Pays Bellegardien et le Pôle Entrepreneuriat du Pays de Gex.

La participation financière du Pôle métropolitain est de 6 400€ pour l'ensemble de ces 4 tables rondes.

Le programme 2023 est le suivant :

- 30.03 à Annemasse - Implantation des deux côtés de la frontière : les bonnes pratiques
- 01.06 à la CCI Genève - Développer un projet de collaboration transfrontalière : qui est concerné et comment procéder ?
- 21.09 au Technoparc de Saint Genis Pouilly (Pôle de l'Entrepreneuriat) - Economie circulaire en France et en Suisse : regards croisés et aspects douaniers
- 30.11 à la CCI Genève - Nouveaux métiers et nouvelles formes de travail transfrontalier : quels impacts sur l'employabilité ?

## **VIII. TRANSITION ECOLOGIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES**

### **POINT N°1 – FRESQUE DU CLIMAT : POINT D'INFORMATION**

Monsieur Sébastien JAVOQUES souligne la mobilisation importante des élus pour la mise en œuvre de la Fresque du climat. Il présente le calendrier des ateliers programmés. Ces derniers sont prévus entre février et juin 2023.

Pour la Communauté de communes du Pays Bellegardien, l'élu référent qui a été désigné est Monsieur Benjamin VIBERT. Les ateliers sont prévus comme suit :

- 2 février 2023
- 11 mars 2023
- 15 mars 2023

Pour Annemasse Agglomération, l'élue référente de l'intercommunalité est Madame Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI. Les ateliers ont été programmés sur les dates suivantes :

- Mardi 21 février
- Jeudi 23 février
- Samedi 25 février
- Mardi 28 février
- Jeudi 2 mars

*Pour Pays de Gex Agglo, l'élue référente est Madame Aurélie CHARILLON. La programmation des ateliers n'a pas encore été précisément définie mais ces derniers devraient se tenir courant du mois d'avril.*

*Pour Thonon Agglomération deux élus ont été désignés comme référents. Il s'agit de Madame Chrystelle BEURRIER et Monsieur DEVILLE. Madame Chrystelle BEURRIER confirme que les ateliers seront programmés dans le cadre de l'évènement « Printemps coquelicots » prévu en mai prochain.*

*Pour la Communauté de communes du Genevois, l'élue référente est Monsieur Marc GENOUD. Monsieur Pierre-Jean CRASTES indique que les dates seront prochainement fixées.*

*Pour la Communauté de communes du Pays Rochois, l'élue référente est Monsieur Matthieu BACH. Les ateliers seront programmés courant du premier semestre 2023.*

*En ce qui concerne la Communauté de communes Arve et Salève, l'élue référente est Madame Patricia DEAGE. Les ateliers sont programmés comme suit :*

- 12 mai 2023*
- 10 juin 2023*
- 16 juin 2023*

*Enfin, pour la Communauté Faucigny-Glières, l'élue référente sera prochainement désigné et la programmation des ateliers sera communiqué ultérieurement.*

**La séance est levée à 14h00.**